



Critere ordre licenciement economique

Par **dplas**, le **22/08/2009** à **14:28**

Bonjour,

voila, mon entreprise (- de 10 salariés) scindé en 2 services est actuellement sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

1 des service va fermer car il par manque de contrat il a plomber la société, les employés de ce service sont donc licenciés pour motif eco. Dans mon service nous sommes 4 employé tous avec la meme qualification sur notre bulletin de salaire, a savoir "technicien" coeff 150. Je viens de recevoir une convocation pour un entretien préalable en vue d'un licenciement eco. Je ne suis pas le dernier arrivé dans l'entreprise, et notre convention collective attribut aucun critere autre que ceux du code du travail pour le calcul de points pour les ordres de licenciement.

Je suis le seul des 4 employé a etre concerné par ce licenciement eco.

Puis-je contester ce choix ?

Par ailleurs nous n'avons pas reçu de bulletin de salaire depuis mai 2009 ni salaire seulement des acompte. Est-de legal ?

De plus notre DRH nous a fait signer un papier stipulant que nous acceptions que celui ci soit le représentant du personnel auprès du tribunal et de l'administrateur judiciaire. Pouvons nous contester cet "pseudo election" ?

Merci de vos repondre et n'hesitez pas a me demander des renseignements supplementaires s je ne suis pas tres clair.

dans l'attente de vos reponses

merci

david.